



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 133 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation
des Nations Unies****Esquisse du projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2018-2019****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Dans sa résolution 41/213, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas adopté de budget, une esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant. La présente esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 fait suite à cette requête. Il y est recommandé de maintenir à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale le montant du fonds de réserve pour cet exercice. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir s'établit à 5 429,9 millions de dollars, sous réserve de futures mises à jour de l'annexe II du présent rapport, lesquelles seront présentées sous forme de renseignements complémentaires à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante et onzième session.



I. Introduction

1. La présente esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 est présentée en application des dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle, les années où il n'est pas soumis de budget, le Secrétaire général présente un plan général du budget-programme de l'exercice biennal suivant, contenant les indications ci-après :

- a) L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Les priorités reflétant les orientations générales, par grands secteurs;
- c) La croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Le montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage du montant global des ressources.

II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé

2. Pour l'exercice biennal 2018-2019, des ressources sont prévues pour poursuivre l'exécution des activités en cours conformément aux huit domaines prioritaires définis au paragraphe 35 du plan-cadre du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 (A/71/6 (Part one) que l'Assemblée générale doit approuver lors de la partie principale de sa soixante et onzième session. Ces huit priorités sont les mêmes que celles que l'Assemblée avait approuvées pour l'exercice biennal en cours dans sa résolution 69/264. Le Comité du programme et de la coordination a, au paragraphe 62 de son rapport sur les travaux de sa cinquante-sixième session (A/71/16), recommandé à l'Assemblée de les approuver pour la période 2018-2019. Ces priorités, qui sous-tendront les travaux de l'Organisation, sont les suivantes :

- a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;
- b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- c) Développement de l'Afrique;
- d) Promotion des droits de l'homme;
- e) Coordination efficace des opérations d'aide humanitaire;
- f) Promotion de la justice et du droit international;
- g) Désarmement;
- h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

3. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C, soit

5 408,7 millions de dollars. On trouvera le détail du calcul de cette estimation dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Estimation préliminaire des dépenses de 2018-2019

(En millions de dollars des États-Unis)

	Total	Activités prescrites (autres que pour les missions politiques spéciales)	Missions politiques spéciales
i) Crédits ouverts pour les activités prévues au budget ordinaire (autres que pour les missions politiques spéciales) en 2016-2017^a	5 408,7	4 284,3	1 124,4
ii) Croissance par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017			
À ajouter : budgétisation intégrale de la création des postes approuvés pour 2016-2017 et de la suppression progressive de postes (voir par. 7 à 9)	8,5	8,5	—
À déduire : dépenses non renouvelables engagées en 2016-2017 (voir par. 10 à 12)	(79,1)	(79,1)	—
À ajouter : autres variations pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir par. 13 et 14)	4,9	4,9	—
ii) Total partiel, croissance par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017	(65,7)	(65,7)	—
iii) Incidences financières des rapports devant être examinés par l'Assemblée générale (Annexe II)			
Total net des besoins de financement supplémentaires (y compris la valorisation des avantages tirés d'Umoja, soit 27,8 millions de dollars pour 2018-2019)	86,9	86,9	—
iii) Total partiel, annexe II	86,9	86,9	—
iv) Variation nette [somme de ii) et iii)]	21,2	21,2	—
Total, estimation préliminaire des besoins en ressources les activités prévues au budget-programme de l'exercice 2018-2019 (dont les rapports visés à l'annexe II connus à ce jour) [somme de i) et iv)]	5 429,9	4 305,5	1 124,4

^a Montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C pour les activités prévues au budget ordinaire et pour les missions politiques spéciales.

4. La croissance réelle des ressources à prévoir par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 (5 408,7 millions de dollars) fait apparaître une diminution de 21,2 millions de dollars (0,4 %). Ce montant tient compte des prochains rapports dont l'on sait qu'ils doivent être examinés par l'Assemblée générale (y compris les ressources prévues pour 2016-2017 pour lesquels des crédits n'ont pas encore été ouverts) comme indiqué à l'annexe II du présent rapport. Le montant des ressources à prévoir pour les missions politiques spéciales correspond

au maintien de la provision de 1 124,4 millions de dollars ouverte au budget de 2016-2017.

5. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour 2018-2019 tient compte de la diminution prévue de 27,8 millions de dollars au titre de la valorisation des avantages tirés d'Umoja par ses utilisateurs, qui sera répartie entre les divers titres budgétaires (y compris les missions politiques spéciales). On trouvera un complément d'information à ce sujet dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390).

6. Les montants indiqués dans la présente esquisse budgétaire sont susceptibles d'être actualisés pour tenir compte notamment des variations résultant des taux de change et de l'inflation pour l'exercice biennal 2018-2019.

A. Budgétisation intégrale de la création des postes approuvés pour 2016-2017 et suppression progressive de postes

7. Dans sa résolution 70/247, l'Assemblée générale, rappelant les dispositions des paragraphes 56 et 57 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/70/7), a décidé d'appliquer, aux fins de l'établissement du budget de l'exercice biennal 2016-2017, des taux de vacance de 50 % pour les nouveaux postes d'administrateur et d'agent des services généraux. Il en résulte que les ressources nécessaires pour cet exercice au titre de la création des 70 postes permanents que l'Assemblée a approuvés dans ses résolutions 70/247 et 70/248 A et C correspondent à une augmentation de 11,0 millions de dollars. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression progressive de postes que l'Assemblée a décidée dans sa résolution 70/247.

8. Les postes dont la création est approuvée pour 2016-2017 se rapportent : a) au renforcement du contrôle de la qualité des travaux contractuels de traduction par suite de la réforme des organes conventionnels des droits de l'homme (titre I, Politique, direction et coordination d'ensemble); b) à l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix concernant l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (titre II, Affaires politiques); c) à l'appui aux activités menées au titre des océans et du droit de la mer en rapport avec le plateau continental et les travaux de la Commission des limites du plateau continental ainsi qu'avec le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris ses aspects socioéconomiques (titre III, Justice internationale et droit international); d) à la consolidation des effectifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Groupe des petits États insulaires en développement (titre IV, Coopération internationale pour le développement); e) à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'à la restructuration de la Commission économique pour l'Afrique engagée en 2014 dans le cadre du nouveau modèle d'activité que celle-ci a adopté (titre V, Coopération régionale pour le développement); f) aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire ainsi qu'au renforcement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (titre VI, Droits de l'homme et affaires humanitaires); g) à l'appui à la stratégie Informatique et communications (titre VIII, Services communs d'appui); h) à la consolidation des services de contrôle interne et d'enquête (titre IX, Contrôle interne).

9. Le tableau 9 indique la répartition, par titre budgétaire, de l'effet-report concernant essentiellement la création de postes pour l'exercice biennal 2016-2017 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 2

Répartition des postes créés au budget-programme de 2016-2017 et de l'effet report correspondant sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, par titre budgétaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Titre du budget-programme</i>	<i>Nombre de postes créés pour 2016-2017</i>	<i>Augmentation pour 2018-2019^a</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	5	776,6
II. Affaires politiques (hors missions politiques spéciales)	10	1 095,5
III. Justice internationale et droit international	2	295,2
IV. Coopération internationale pour le développement	29	4 057,4
V. Coopération régionale pour le développement	13	1 427,6
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	7	1 141,3
VIII. Services communs d'appui	2	(1 181,0)
IX. Contrôle interne	2	265,4
XII. Sûreté et sécurité	–	69,0
XIV. Contributions du personnel	–	572,6
Total	70	8 519,6

^a Y compris une diminution nette de 2,5 millions de dollars découlant de la suppression progressive de postes conformément aux dispositions de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale.

B. Dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2016-2017

10. Des dépenses ponctuelles engagées au cours de l'exercice 2016-2017, d'un montant de 79,1 millions de dollars, n'auront pas à être renouvelées pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce montant avait été approuvé par l'Assemblée générale lors de l'examen du projet de budget-programme puis lors de l'examen des rapports dont elle a été saisie à la première et à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session, une fois adopté le budget-programme.

11. Ce montant de 79,1 millions se répartit essentiellement comme suit :

a) Un montant de 10,6 millions de dollars, inscrit au titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble), afférent au système d'administration de la justice, pour financer les juges ad litem et le personnel d'appui correspondant en 2016-2017, ainsi qu'à l'application de diverses résolutions et décisions adoptées par

l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme se rapportant essentiellement aux sessions de ce dernier en 2014 et 2015, à l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (résolution 68/23 de l'Assemblée), au commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 68/48 de l'Assemblée), au Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décisions 69/518 et 70/551 de l'Assemblée), au suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 69/231 de l'Assemblée), à la nécessité d'assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolution 69/109 de l'Assemblée), à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 69/226 de l'Assemblée), aux progrès de l'informatique et des télécommunications et à la sécurité internationale (résolution 70/237 de l'Assemblée) et, enfin, à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (résolution 69/292 de l'Assemblée);

b) Un montant de 1,4 million de dollars, inscrit au titre III (Justice internationale et droit international), afférent essentiellement à l'exécution des projets d'informatique de la Cour internationale de Justice;

c) Un montant de 1,8 million de dollars, inscrit au titre IV (Coopération internationale pour le développement), se rapportant, d'une manière générale, à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 69/226 de l'Assemblée);

d) Un montant de 1,3 million de dollars, inscrit au titre V (Coopération régionale pour le développement), se rapportant, d'une manière générale, aux travaux de construction de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique (CEA);

e) Un montant de 9,4 millions de dollars, inscrit au titre VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires), se rapportant, d'une manière générale, aux sessions de 2014 et 2015 du Conseil des droits de l'homme et au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne;

f) Un montant de 9,7 millions de dollars, inscrit au titre VIII (Services communs d'appui), se rapportant essentiellement à l'exécution du projet de progiciel de gestion intégré;

g) Un montant de 44,8 millions de dollars, inscrit au titre XI (Dépenses d'équipement), se rapportant à divers travaux de construction, y compris ceux relevant du plan stratégique patrimonial et de l'Africa Hall.

12. On trouvera répartie dans le tableau 3 ci-après, par titre du budget, l'incidence des dépenses non renouvelables de 2016-2017 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 3

Répartition, par titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, des diminutions imputables au non-renouvellement de dépenses engagées en 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Titre du budget-programme</i>	<i>Diminution pour 2018-2019</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	(10 559,7)
II. Affaires politiques (hors missions politiques spéciales)	(34,9)
III. Justice internationale et droit international	(1 404,1)
IV. Coopération internationale pour le développement	(1 807,0)
V. Coopération régionale pour le développement	(1 259,5)
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	(9 351,8)
VII. Information	(94,2)
VIII. Services communs d'appui	(9 717,8)
IX. Contrôle interne	(40,6)
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	—
XI. Dépenses d'équipement	(44 820,2)
XII. Sûreté et sécurité	(6,9)
XIII. Compte pour le développement	—
XIV. Contributions du personnel	—
Total	(79 096,7)

C. Autres variations du montant des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019

13. Pour l'exercice biennal 2018-2019, le montant estimatif des ressources supplémentaires, qui s'élève à 4,9 millions de dollars, se décompose comme suit :

- a) Des ressources d'un montant de 26,1 millions de dollars sont à prévoir pour mener à bien les tâches prescrites suivantes :
 - i) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 70/216 de l'Assemblée générale) et Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires (résolution 70/57 de l'Assemblée). Cette activité est inscrite au titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble);
 - ii) Augmentation, à titre exceptionnel, de la provision inscrite au budget ordinaire au titre de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 70/69.

Cette activité est inscrite au titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble);

iii) Préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Congrès se réunit tous les cinq ans pour établir les priorités et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et justice pénale. Cette activité est inscrite au titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble) et au titre IV (Coopération internationale pour le développement);

iv) Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, en application de la résolution 69/16. Cette activité est inscrite au titre VII (Information);

b) Les ressources inscrites au projet de budget-programme pour 2018-2019 comprendront une provision au titre de l'examen des mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en vue de l'exécution de son mandat, et l'allocation budgétaire nécessaire aux fins de la conformité du financement des fonctions normatives et opérationnelles d'ONU-Femmes aux résolutions 65/259 et 70/247 de l'Assemblée générale;

c) Un montant de 2,2 millions de dollars est prévu pour financer les activités suivantes :

i) Renforcement des prescriptions de sécurité à l'UNRWA. Cette activité est inscrite au titre VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires) et au titre XIV (Contributions du personnel);

ii) Mise en œuvre de la politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme, laquelle dispose que l'Organisation ne sélectionne pas ou ne déploie pas d'individus ayant été impliqués dans des infractions pénales ou des violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme. Cette activité est inscrite au titre VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires) et au titre XIV (Contributions du personnel);

iii) Mise en œuvre de l'Initiative Les droits de l'homme avant tout, destinée à remédier aux carences systémiques de l'Organisation en matière de prévention de crises et de conflits et à amener les entités des Nations Unies s'occupant du développement, des questions politiques et humanitaires et des droits de l'homme à partager leurs analyses, réflexions, stratégies et décisions en fonction des activités qu'elles mènent, la concertation axée sur ces grands axes devant consolider la prévention. Cette activité est inscrite au titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble) et au titre XIV (Contributions du personnel);

iv) Renforcement des services en rapport avec la santé et la sécurité au travail (y compris la santé mentale) et appui aux aspects qui touchent le Secrétariat et les missions. Ces activités sont inscrites au titre VIII (Services communs d'appui).

14. On trouvera au tableau 4 ci-après la répartition, par titre budgétaire, des variations estimées du montant des ressources.

Tableau 4
Répartition, par titre du budget, des variations estimées du montant
des ressources pour 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Titre du budget-programme</i>	<i>Augmentation (diminution) pour 2018-2019</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	1 125,3
II. Affaires politiques (sauf missions politiques spéciales)	1 482,5
III. Justice internationale et droit international	—
IV. Coopération internationale pour le développement	303,2
V. Coopération régionale pour le développement	—
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	1 166,6
VII. Information	36,1
VIII. Services communs d'appui	566,5
IX. Contrôle interne	—
X. Activités administratives financées en commun	—
XI. Dépenses d'équipement	—
XII. Sûreté et sécurité	—
XIII. Compte pour le développement	—
XIV. Contributions du personnel	200,6
Total	4 880,8

15. L'estimation préliminaire des variations décrites dans les parties A, B et C du présent rapport se solderait au total par une diminution nette de 65,7 millions de dollars.

D. Missions politiques spéciales

16. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de continuer à prévoir dans l'esquisse budgétaire et dans le projet de budget-programme les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal.

17. Par sa résolution 70/249 A, l'Assemblée a ouvert un crédit d'un montant de 1 124,4 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017. Compte tenu des données d'expérience de l'exercice biennal en cours, y compris en ce qui concerne les missions dont le mandat a été mené à bonne fin ou n'a pas été renouvelé ainsi que les missions dont le mandat a été étendu après l'ouverture des crédits prévus pour les missions politiques spéciales, il faudrait ouvrir un crédit d'un montant de 1 189,0 millions de dollars pour financer lesdites

missions pendant toute la durée de l'exercice biennal¹. Ceci fait apparaître une augmentation nette de 64,6 millions de dollars par rapport aux crédits initialement ouverts (1 124,4 millions de dollars), qui s'explique essentiellement par l'expansion des missions, notamment la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, en application des résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, en application de la résolution 2216 (2015) du Conseil et de la lettre datée du 26 mai 2016 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2016/489), et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, en application des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016) du Conseil.

18. Compte tenu des données d'expérience engrangées au cours des deux derniers exercices biennaux, il est proposé, pour ce qui est des missions politiques spéciales, de garder initialement inchangé le montant précédemment approuvé à ce titre, soit 1 124,4 millions de dollars². Les missions pouvant être approuvées ou modifiées à tout moment, il est difficile de les programmer et de prévoir les ressources nécessaires avec exactitude. Le montant retenu pour l'estimation préliminaire (1 124,4 millions de dollars) pourra donc être modifié si des missions sont créées ou si le mandat des missions en cours est modifié.

E. Renseignements sur les prévisions de dépenses relatives aux projets dont l'Assemblée est actuellement saisie ou qui doivent encore lui être présentés

19. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale priait notamment le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur les prévisions de dépenses relatives aux projets dont elle était ou allait être saisie et qui pourraient avoir des incidences sur l'esquisse budgétaire. On trouvera en conséquence à l'annexe II du présent rapport la liste circonstanciée des prochains rapports que l'Assemblée aura à examiner, accompagnée des prévisions de dépenses correspondantes connues à ce jour, qui se chiffrent, en montant net, à 86,9 millions de dollars en octobre 2016.

20. Les incidences financières des rapports devant être examinés au cours de la partie principale de la soixante et onzième session, ainsi que les incidences supplémentaires sur le budget-programme des travaux des grandes commissions, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social, seront présentées à l'Assemblée générale sous forme de renseignements complémentaires (annexe II actualisée) lorsqu'elle se penchera sur le présent rapport. Y figureront les prévisions de dépenses relatives à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement découlant du prochain rapport sur cette question, de même que celles découlant des rapports attendus pour la soixante-douzième session qui devraient avoir une incidence sur le budget-programme de l'exercice 2018-2019.

¹ Ce chiffre ne tient pas compte des ressources nécessaires pour la Mission des Nations Unies en Colombie, qui seront ajoutées une fois disponibles les informations y relatives.

² Ce montant sera revu à la baisse pour tenir compte de la part des missions politiques spéciales au titre de la valorisation des avantages découlant d'Umoja inscrits au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

F. Autres initiatives

21. Dans le souci de faciliter l'examen global des incidences sur le budget-programme, il est proposé, pour 2018-2019, de saisir tant le CCQAB que l'Assemblée générale d'un rapport unique regroupant l'ensemble des états des incidences des projets de résolution que les grandes commissions auront recommandé à l'Assemblée d'adopter. Ceci serait sans d'effet sur le cadre réglementaire régissant les incidences sur le budget-programme, à savoir :

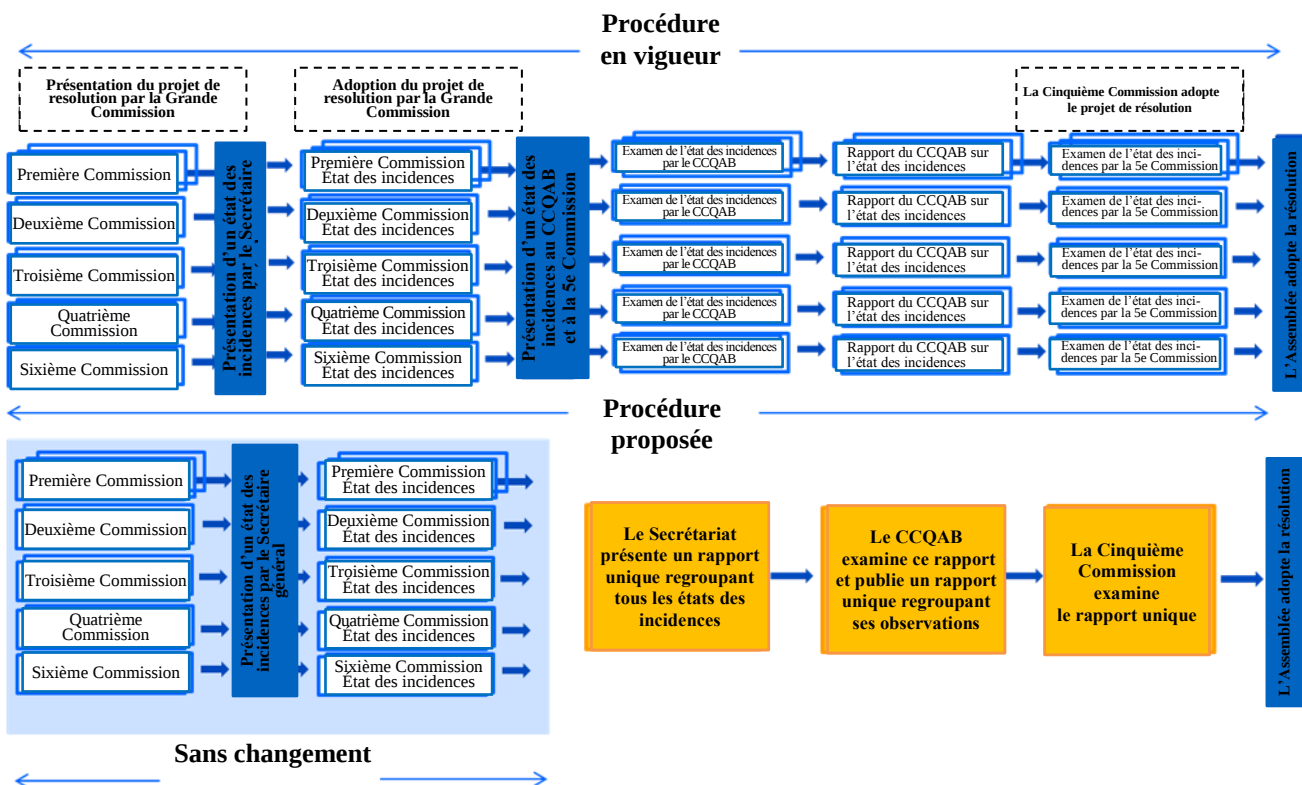
- a) Le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et plus précisément les articles 153 et 154;
- b) Les résolutions 42/211, 45/248 B (sect. VI), 69/321 (par. 25) et 70/247 (par. 1 à 5) de l'Assemblée et sa décision 34/401 (par. 12 et 13);
- c) Les articles 2.10 et 2.11 du règlement financier et la règle de gestion financière 102.6 (ST/SGB/2013/4);
- d) L'article 5.9 et la règle 105.8 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2016/6).

22. Selon la procédure en vigueur, le Secrétaire général, après analyse d'un projet de résolution par le Secrétariat, en présente l'état des incidences sur le budget-programme à la Grande Commission concernée. Lorsque cette dernière recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution en question, le CCQAB examine l'état de ses incidences et présente un rapport à ce sujet. La Cinquième Commission se penche ensuite sur l'état des incidences et sur le rapport correspondant du Comité consultatif et elle en rend compte à l'Assemblée. Le Comité consultatif et la Cinquième Commission sont saisis de 6 à 11 états des incidences sur le budget-programme lors d'une session principale de l'Assemblée.

23. Dans le but de rationaliser cette procédure et de permettre l'examen de l'ensemble des états des incidences sur le budget-programme, il est proposé que, après qu'une Grande Commission a recommandé l'adoption de ses projets de résolution à l'Assemblée générale, les états des incidences en soient tous regroupés en un rapport unique présenté pour examen au Comité consultatif et à la Cinquième Commission. La figure I ci-dessous donne une vue d'ensemble de la procédure actuelle et de la procédure proposée.

Figure 1

Procédure en vigueur et procédure proposée pour l'examen des états des incidences sur le budget-programme



Abréviations : CCQAB = Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

24. Le rapport unique relatif aux incidences sur le budget-programme indiquerait le montant des ressources nécessaires pour chaque projet de résolution recommandé par les grandes commissions pour adoption par l'Assemblée générale, ainsi que la somme de toutes les ressources nécessaires pour financer les tâches nouvelles ou remaniées en découlant. Il ne porterait pas sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et par le Conseil des droits de l'homme, qui continueraient d'être présentées dans des rapports distincts. Il est entendu que le rapport unique serait présenté vers la fin de la session, une fois conclus les travaux des grandes commissions. Il est donc proposé d'appliquer cette nouvelle procédure à titre expérimental lors de l'exercice 2018-2019 et d'en présenter un examen des résultats dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021, sur lequel l'Assemblée générale se penchera et se prononcera à sa soixante-treizième session.

III. Priorités correspondant aux orientations générales

25. Le projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 tient compte des huit domaines prioritaires exposés plus haut au paragraphe 2. Le projet de budget-

programme pour l'exercice biennal 2018-2019 reposera sur ces mêmes priorités. Conformément à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, il présentera l'examen des produits de budget-programme. La ventilation proposée des ressources à prévoir par titre budgétaire est présentée à l'annexe I du présent rapport.

IV. Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2018-2019

26. Le montant total de l'estimation préliminaire pour l'exercice biennal 2018 2019 s'élève à 5 396,7 millions de dollars, comme indiqué à l'annexe I. Ce montant tient compte des rapports qui, d'après les prévisions à ce jour, doivent être examinés par l'Assemblée générale au cours de la partie principale et de la reprise de ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions, comme indiqué à l'annexe II. Au fur et à mesure de l'établissement des rapports, des mises à jour de l'annexe II seront communiquées sous forme de renseignements complémentaires à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante et onzième session et elles auront une incidence sur le montant de l'esquisse budgétaire pour 2018-2019.

V. Montant du fonds de réserve

27. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses ultérieures. Il est recommandé de conserver le même taux pour l'exercice biennal 2018-2019.

Annexe I

Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2018-2019

(En millions de dollars des États-Unis)

Titre du budget-programme	Crédits ouverts pour 2016-2017 ^a	Accroissement (diminution) des ressources		Total
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	735,6	(8,7)	(1,2)	726,9
II. Affaires politiques (sauf missions politiques spéciales)	257,7	2,5	1,0	260,2
III. Justice internationale et droit international	94,8	(1,1)	(1,2)	93,7
IV. Coopération internationale pour le développement	464,6	2,6	0,6	467,2
V. Coopération régionale pour le développement	542,6	0,2	–	542,8
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	364,1	(7,0)	(1,9)	357,1
VII. Information	188,0	(0,1)	(0,1)	187,9
VIII. Services communs d'appui	589,6	(10,3)	(1,7)	579,3
IX. Contrôle interne	40,2	0,2	0,5	40,4
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	164,7	–	–	164,7
XI. Dépenses d'équipement	97,1	(44,8)	(46,1)	52,3
XII. Sûreté et sécurité	234,3	0,1	–	234,4
XIII. Compte pour le développement	28,4	–	–	28,4
XIV. Contributions du personnel	482,6	0,8	0,2	483,4
i) Total partiel	4 284,3	(65,7)^b	(1,5)	4 218,6
À ajouter : incidences financières des rapports devant être examinés par l'Assemblée générale (annexe II)				
Ressources supplémentaires (nettes, après déduction de la valorisation des avantages découlant du projet Umoja, qui se chiffrent à 27,8 millions de dollars)				
		86,9		86,9
ii) Total partiel, activités prévues au budget ordinaire (autres que pour les missions politiques spéciales)	4 284,3	21,2	0,5	4 305,5
Ressources à prévoir au titre des missions politiques spéciales ^c	1 124,4	–	–	1 124,4
iii) Total partiel, missions politiques spéciales	1 124,4	–	–	1 124,4
Total, estimation préliminaire pour 2018-2019 (dont annexe II)				
Ajustements connus à ce jour : ii) + iii)	5 408,7	21,2	0,4	5 429,9

^a Montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C.^b Montant comprenant le non-renouvellement de dépenses ponctuelles (79,1 millions de dollars), en partie contrebalancé par des dépenses supplémentaires correspondant à la budgétisation intégrale des postes devant être créés pour l'exercice 2016-2017 (8,5 millions de dollars) et par d'autres variations du montant des ressources pour l'exercice 2018-2019 (4,9 millions de dollars).^c À l'exclusion de la part correspondant aux missions politiques spéciales de la valorisation des avantages (27,8 millions de dollars) découlant du projet Umoja et des prévisions de dépenses relatives à la Mission des Nations Unies en Colombie.

Annexe II

Incidences financières des projets dont l'Assemblée est actuellement saisie ou qui doivent lui être présentés

(En milliers de dollars des États-Unis)

Esquisse du budget-programme pour l'exercice 2018-2019 ^a		Montant
A. Crédits ouverts pour 2016-2017^b		5 408 719,5
À ajouter : budgétisation intégrale de la création de postes et suppression progressive de postes	8 519,6	
À déduire : dépenses non renouvelables de 2016-2017	(79 096,7)	
À Ajouter : ressources à prévoir au titre des variations pour l'exercice 2018-2019	4 880,8	
Total partiel, croissance par rapport au crédit ouvert pour 2016-2017	(65 696,3)	
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme actuel ^c	–	
Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2018-2019 (à l'exclusion des rapports énumérés ci-dessous)		5 343 023,2
B. Premier rapport sur l'exécution du budget (A/71/___)		
Crédits supplémentaires		
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	À préciser	
b) Prévisions révisées en fonction de l'inflation	À préciser	
c) Prévisions révisées en fonction des taux de vacance de postes et de l'ajustement des coûts standard	À préciser	
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	–	
Premier rapport sur l'exécution du budget	–	
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	À préciser	
Total, montant net au titre du premier rapport sur l'exécution du budget	À préciser	
C. Prévisions révisées (rapports que l'Assemblée générale doit examiner à sa soixante et onzième session)^d		
1. Rapport du Secrétaire général sur les conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/163)		
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	2 690,8	
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(242,5)	
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser	
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser	
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	1 634,4	
Total, administration de la justice	4 082,7	
2. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/71/370)		

Prévisions de dépenses pour 2016-2017	–
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	25 879,0
Total, construction pour la CEA	25 879,0
3. Rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/333 et Corr.1)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	877,4
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(877,4)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	12 785,0
Total, projet de mise aux normes parasismiques à la CESAP	12 785,0
4. Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2016 (24 juillet 2015-27 juillet 2016) (A/71/401)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	2 929,3
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	2 473,4
Total, Conseil économique et social	5 402,7
5. Additif au rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2016 (24 juillet 2015 – 27 juillet 2016)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	556,0
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	556,0
Total, Conseil économique et social (Additif 1)	1 112,0
6. Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-et-unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions (A/71/___)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	À préciser
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser

<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, trente-et-unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions du Conseil des droits de l'homme	À préciser
7. Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/____)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	24 496,8
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(6 144,0)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	13 690,7
Total, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Programme d'action d'Addis-Abeba	32 043,5
8. Rapport du Secrétaire général sur la contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement (A/70/703)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	13 321,6
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.48)</i>	(6 785,9)
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, système des coordonnateurs résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement	6 535,7
9. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	–
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	7 336,8
Total, stratégie Informatique et communications	7 336,8
10. Huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	4 021,8
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(4 021,8)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2018-2019 (coûts directs des projets)	11 670,0

Ressources supplémentaires à prévoir pour 2018-2019 (valorisation des avantages découlant d'Umoja)	(27 800,0)
Total, Umoja	(16 130,0)
11 Rapport du Secrétaire général sur l'application du nouvel ensemble de prestations des organisations appliquant le régime commun au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/70/896 et Corr.1)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017 (à figurer dans le premier rapport sur l'exécution du budget)	(3 520,0)
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019 (<i>une diminution d'un montant estimé à 18,3 millions de dollars sera inscrite au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 lors de l'actualisation des coûts</i>)	–
Total, application du nouvel ensemble de prestations	(3 520,0)
12. État présenté par le Secrétaire général en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/C.5/71/3)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017 (à figurer dans le premier rapport sur l'exécution du budget)	3 297,9
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019 (<i>une augmentation d'un montant estimé à 2,0 millions de dollars sera inscrite au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 lors de l'actualisation des coûts</i>)	–
Total, Commission de la fonction publique internationale	3 297,9
13 Rapport du Secrétaire général sur le projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions : pour une mise en œuvre plus efficace et plus rationnelle de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale (A/71/218 et Corr.1)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	(301,8)
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	301,8
Total, restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	–
14 Note du Secrétaire général sur les modalités de fonctionnement et conditions d'emploi en vigueur au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/544)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	–
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–

<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	À préciser
15. Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris ses aspects socioéconomiques	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	À préciser
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris ses aspects socioéconomiques	À préciser
16. Rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat (A/71/417)	256,3
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	—
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019 ^d	256,3
Total, dispositif de prestation de services centralisée	512,6
D. Incidences financières des projets de résolution adoptés par les grandes commissions à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale	
Modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [recommandations concernant le programme 24 (Information) que le Comité du programme et de la coordination a formulées dans son rapport (A/71/16)]	7 094,8
Révision des ressources allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale (résolution 70/247 de l'Assemblée)	454,0
Examen du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme (résolution 68/268 de l'Assemblée)	À préciser
Total, incidences financières des projets de résolution adoptés par les grandes commissions à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale	7 548,8
E. Rapports dont l'Assemblée générale devrait être saisie à sa soixante-douzième session	
Travaux de construction à l'Office des Nations Unies à Nairobi	À préciser
Travaux de construction à la Commission économique pour l'Afrique	À préciser
Travaux de construction à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	À préciser
Consolidation de l'entretien des locaux	À préciser
Total, rapports dont l'Assemblée générale devrait être saisie à sa soixante-douzième session	À préciser

Estimation préliminaire se rapportant aux prévisions de dépenses révisées et aux incidences sur le budget-programme qui auront un effet sur l'esquisse budgétaire devant être adoptée	86 886,7
Estimation préliminaire globale en octobre 2016	5 429 909,9

^a Établie à partir des renseignements disponibles en octobre 2016.

^b Montant correspondant aux crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C.

^c Montant inchangé par rapport au montant approuvé pour les missions politiques spéciales, à l'exclusion de la part correspondant aux missions politiques spéciales de la valorisation des avantages découlant du projet Umoja et des prévisions de dépenses relatives à la Mission des Nations Unies en Colombie.

^d Non compris la valorisation des avantages découlant du dispositif de prestation de services centralisée par suite de l'expansion des services partagés sur le terrain.